



## Modification contrat vs conditions de travail

-----  
Par Stepman

Bonjour,

Je suis actuellement en poste en tant que "Technicien Station et Maintenance", rattaché au service HSE. Suite au départ de ma responsable, qui ne sera pas remplacée pour des raisons économiques, la direction souhaite me rattacher au service maintenance.

Mes tâches actuelles consistent à maintenir la station en état de fonctionnement, à y assurer la maintenance nécessaire, à assurer la conformité des rejets des effluents, à réceptionner certains réactifs, etc. Toutefois, en me rattachant au service maintenance, la direction a aussi l'intention de me confier des tâches de maintenance générale, sur l'ensemble du site. Si certaines tâches peuvent être similaires, comme le changement d'une pompe, ce n'est absolument pas le cas d'autres tâches, comme la maintenance des bâtiments.

Ces nouvelles tâches seraient à effectuer en plus de mon travail actuel, en donnant la priorité au fonctionnement de la station. Ma fiche de poste ne mentionne que des opérations de maintenance concernant la station, nulle part ailleurs.

Ma question est donc la suivante : s'agit-il d'une modification du contrat de travail ou d'un simple changement des conditions de travail ? Suis-je légalement en droit de refuser ?

En vous remerciant par avance,

-----  
Par kang74

Bonjour

Il s'agit d'un simple changement de vos tâches qui peuvent amener à être modifiées : donc non, vous ne pouvez pas refuser .

Par contre vous pouvez vous renseigner sur une éventuelle obligation de vous augmenter, par rapport à ces nouvelles responsabilités .